

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE  
N°9

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE  
Route de Bézu

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux d'élagage Route de Bézu 27830 Neaufles-Saint-Martin, du lundi 30 au mardi 31 janvier 2023 entre 8h30 et 18h00 ;

Les travaux seront effectués par Monsieur Paul GIGUEL, 1 Bis ruelle Saint Pierre, 27830 NEAUFLES-SAINTE-MARTIN ;

**ARRETONS**

Article 1er : Afin d'assurer la sécurité, Monsieur Paul GIGUEL est autorisée à interdire la circulation circulation le lundi 30 et mardi 31 janvier 2023 entre 8h30 et 18h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES-SAINTE-MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- Monsieur GIGUEL Paul 1bis ruelle st pierre 27830 NEAUFLES-SAINTE-MARTIN
- Gendarmerie de GISORS, rue de la Libération, 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 27 janvier 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

